

N° 5594B¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 13 décembre 1988
instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certifi-
cats d'investissement audiovisuel**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(8.5.2007)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 30 avril 2007 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 13 décembre 1988
instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certifi-
cats d'investissement audiovisuel**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 24 avril 2007 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 22 décembre 2006;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 8 mai 2007.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

